



## délais de préavis pour RSA

Par **vivinette12**, le **31/01/2013 à 10:18**

Bonjour,

actuellement au chômage, je vais déménager en HLM j'ai donc envoyé mon préavis de 3 mois (fin avril).

Mais mes indemnités chômage vont s'arrêter mi février et je toucherais surement le RSA. Dans ce cas le préavis n'est que de 1 mois, pourra-t'il remplacer mon préavis de 3 mois ?  
Merci de me répondre.

Par **janus2fr**, le **31/01/2013 à 11:38**

Bonjour,

Lorsque vous serez bénéficiaire du RSA, vous pourrez envoyer une nouvelle LRAR au bailleur précisant votre nouvelle situation et votre droit à préavis réduit à un mois.

Mais ce nouveau préavis d'un mois ne commencera que lorsque le bailleur aura signé l'AR. Ce ne sera donc intéressant pour vous uniquement si, à ce moment là, il reste plus d'un mois sur votre préavis de trois mois.